

la création, dans les parcs, de centres d'accueil pour les visiteurs.

Je me suis entretenu avec des gens dont le premier souci est d'assurer, de conserver et d'augmenter les attraits des parcs pour les générations actuelles et futures. Je suis tout à fait d'accord avec leurs vues et leurs approches. L'administration actuelle des parcs compte d'excellents Canadiens, très compétents, et il est injuste de leur imposer ce que propose le bill en alléguant comme excuse que le Parlement est trop chiche pour financer l'établissement de normes destinées à assurer le bien-être des visiteurs. Il est injuste de leur lier les mains et de les empêcher d'œuvrer librement et sans réserve à la mise en valeur de nos parcs nationaux.

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne le projet de loi à l'étude, il y a une distinction à faire entre mon rôle de député et mon rôle de simple citoyen; il semble que je sois souvent obligé de répéter des choses dites en d'autres occasions. Même si elle n'a pas été examinée au cours de la présente session, la question à l'étude fait depuis longtemps l'objet de débats. Je pense comme le député de Comox-Alberni (M. Barnett). En somme, le bill vise à établir une société de la Couronne, chargée de l'administration et de la régie des parcs nationaux du Canada, les soustrayant ainsi à la responsabilité ministérielle.

Je signale tout d'abord que nous établissons des sociétés de la Couronne là où une société indépendante s'impose. Nous avons la Banque du Canada. Néanmoins, avec le temps, nous avons pris conscience de certains problèmes. Quel député n'a entendu des griefs au sujet des sociétés de la Couronne, Radio-Canada par exemple. Je ne critique pas Radio-Canada mais somme toute, ces sociétés ne sont que des créations de la loi qui les a établies. Dès qu'une société de la Couronne est établie en dehors de toute responsabilité ministérielle, elle tombe sous la responsabilité du Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: La mesure à l'étude aujourd'hui s'impose, étant donné tous les ennuis suscités par l'administration des parcs. Au fond, ce ne sont pas les ministres qui s'en occupaient, mais les fonctionnaires. Je constate avec plaisir la présence du ministre des Travaux publics (M. Laing)...

M. Honey: Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question?

M. Woolliams: Volontiers.

M. Honey: Monsieur l'Orateur, puisque le député s'inquiète de ce que la loi établissant les sociétés de la Couronne ne prévoit aucune responsabilité ministérielle, je me demande s'il ne pense pas que l'article 18 place la société en question sous l'autorité du gouverneur en conseil ou sous celle du ministre?

M. Woolliams: Ce n'est là qu'un subterfuge. Je vais répondre immédiatement au député. S'il lit la loi sur la radiodiffusion canadienne, il constatera qu'elle comporte des articles semblables—mais non pas identiques—et des attributions semblables.

Je poursuis mes remarques. On est en train de supprimer la responsabilité ministérielle à cause des problèmes concernant le parc. Je le répète, je tiens à féliciter le ministre des Travaux publics. Je me réjouis, en quelque sorte, qu'il ne soit pas le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien). Je ne dis pas qu'il était un ministre incompetent, mais il se trouve que je dois attaquer ce projet de loi. Je dois dire à son mérite que même lorsque nous n'étions pas d'accord, à la Chambre ou en comité, sur l'administration des parcs, il se trouvait toujours à la Chambre quand le problème était débattu. Il répondait aux questions et défendait sa position. C'est cette attitude, monsieur l'Orateur, que j'aimerais rencontrer maintenant.

• (4.10 p.m.)

Je suis aujourd'hui très déçu, comme l'étaient d'autres députés lorsque la Chambre était saisie de ce problème, de voir le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien refuser expressément de venir à la Chambre pour répondre aux questions et pour défendre le bill qu'il a lui-même présenté. Je vois que le ministre de la Justice (M. Turner) est ici. Il y avait beaucoup de points sur lesquels nous n'étions pas d'accord dans le bill omnibus. Ce matin encore nous avons différé d'avis sur certaines choses, mais n'empêche que le ministre de la Justice est de ceux qui prennent leurs responsabilités et qui viennent à la Chambre lorsqu'il faut défendre un projet de loi litigieux. On peut en dire autant du ministre des Travaux publics. Il y a eu des améliorations. Je vois avec plaisir le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) à sa place car il comprend, je crois, le problème du pétrole dans l'Ouest beaucoup mieux que son prédécesseur.

En tant que Canadien de l'Ouest, je trouve bizarre que depuis si longtemps les hommes qui ont la direction des affaires du Nord, des